



CHEQUE-SERVICE

Demande d'agrément

(Ce document comprend 4 pages)

Identification de l'organisme sportif demandant l'agrément comme prestataire du système Chèque-Service Accueil (CSA) :

Dénomination complète de l'organisme*		
Abréviation de la Fédération à laquelle est affilié l'organisme*		
Site Internet de l'organisme		
Adresse email générale de l'organisme		
Compte bancaire à utiliser pour le CSA*	IBAN	
	BIC	
	Titulaire	

Adresse Postale à utiliser pour les communications CSA par courrier

Numéro		Rue*	
Code Postal*		Localité*	
		Commune*	
		Pays*	

Coordonnées de la personne qui gèrera les inscriptions CSA :

Mademoiselle / Madame / Monsieur	
Prénom*	
Nom*	
Fonction au sein de l'organisme*	
Téléphone*	
Téléphone portable (GSM)*	
Fax	
Adresse email*	

(*) champs à remplir obligatoirement



A. Des jeunes de moins de 13 ans peuvent-ils participer à vos activités sportives : OUI, NON.

B. Informations sur le personnel d'encadrement concerné

Prénom et nom de la personne chargée de l'encadrement	Qualification	Brevet / Diplôme reconnu équivalent obtenu		Expérience pratique	
		Dénomination du Brevet d'Etat ou diplôme reconnu équivalent	Année de l'obtention	Période	Club ou association sportif
Jean-Pierre Schmit	Initiateur de Basket-ball	Brevet d'Etat pour initiateur d'athlétisme Module CSA	2007 2009	1998-2005 2005-2009	CA Spora CSL Luxembourg

La première ligne est reprise à titre d'exemple – utilisez des copies de la page 2 si une page ne suffit pas



C. Informations con cernant les infrastructures sportives utilisées

Localité	Installation sportive	Adresse de l'installation : No, Rue	No de téléphone
Bertrange	Hall Omnisports	66, rue de la Station	2630326

La première ligne est reprise à titre d'exemple



Le club sportif comme prestataire du système « chèques service accueil » (CSA)

Conditions contractuelles

En déposant une demande d'agrément, le club accepte les conditions suivantes pour pouvoir obtenir et garder l'agrément en tant que structure d'accueil dans le cadre des « chèques service accueil »(CSA) :

- Le club est membre d'une fédération sportive agréée par le ministère en charge du sport.
- Le personnel d'encadrement des jeunes sportifs < 13 ans possède les qualifications exigées par le Ministère en charge du Sport et par le Ministère en charge de la Famille.
- Les entraînements et compétitions se déroulent sur des installations agréées à cette fin par les instances publiques compétentes.

Le club s'engage à :

- offrir des activités sportives régulières aux heures et lieux indiqués pour au moins 30 semaines par an avec un total d'au moins 108 heures,
- tout mettre en œuvre pour garantir la conformité aux exigences décrites, notamment en ce qui concerne le personnel d'encadrement et le respect de l'échéance des mesures transitoires,
- fournir au Ministère en charge du Sport ou au Ministère en charge de la Famille toute information demandée en relation avec l'emploi des CSA, -
- utiliser les ressources générées par l'emploi des CSA en faveur de
- l'encadrement sportif des jeunes du club.

Prénom et Nom du Président du Club	
Date	
Signature du président précédée de la mention «Lu et approuvé»	

Les quatre pages de la présentemande sont à retourner complétées et signées à l'adresse suivante :

Département ministériel des Sports – Cellule CSA – B.P. 180 – L-2011 Luxembourg

Pour plus d'information sur le Chèque-Service Accueil : www.chegue-service.lu ou tél 80021113